Commune du Bourget en Huile
Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le 17 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie du Bourget en Huile, sous la présidence de Mme MASNADA Véronique, Maire.

Présents : MASNADA Véronique, DACQUIN Karine, DONJON Dominique, DONJON Gérard, JACQUES Fabien, NOWOTNY Dominique, PALLARES-MOREL Céline, PERROUX Jean-François, PESENTI Patrick, SANTT Florent
Absente excusée : VIOLA Héloïse (pouvoir à MASNADA Véronique)

Date de la convocation : 10 avril 2026

Madame NOWOTNY Dominique a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Vote du Compte Administratif 2025,
- Approbation du Compte de Gestion 2025,
- Affectation du résultat 2025,
- Taux des taxes communales 2026,
- Vote du budget primitif 2026,
- Tarif de location du gîte communal 2027,
- Plantation de mélèzes et de douglas dans les parcelles X et T – Demande de subvention,
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID),
- Désignation des délégués à la commission de contrôle des listes électorales.

Approbation du procès-verbal du 3 avril 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2026 est approuvé, à l'unanimité.

Délibération n° 15-2026 : Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Principal M57

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 9

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Mme MASNADA Véronique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		241 247.21		77 520.50		318 767.71
Part affectée			0.00		0.00	
Opérations de l'ex	331 015.21	115 768.08	316 312.76	321 046.49	647 327.97	436 814.57
TOTAUX	331 015.21	357 015.29	316 312.76	398 566.99	647 327.97	755 582.28
Résultat clôture		26 000.08		82 254.23		108 254.31
Reste à réaliser	75 000.00	103 500.00			75 000.00	103 500.00
Totaux cumulés	406 015.21	460 515.29	316 312.76	398 566.99	722 327.97	859 082.28
Résultats définitifs		54 500.08		82 254.23		136 754.31

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 16-2026 : Approbation du Compte de Gestion 2025 - Budget Principal M57

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➢ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 17-2026 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 - Budget Principal M57

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 82 254.23 €

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	77 520.50 €
Solde d'exécution d'investissement	26 000.08 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	28 500.00 €
Besoin de financement	0.00 €
Affectation en réserves en investissement (R1068)	0.00 €
Report en fonctionnement (D002)	82 254.23 €

Délibération n° 18-2026 : Taux des taxes communales 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Madame le Maire,

Présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe concerne essentiellement les résidences secondaires.

Propose de ne pas augmenter les taux des taxes.

Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux pour 2026

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales de l'année 2026. Les taux seront donc comme suit :
  - Taxe d'habitation : 7.95 %,
  - Taxe sur Foncier Bâti : 22.46%,
  - Taxe sur Foncier Non Bâti : 24.51 %.
- charge Madame le Maire de transmettre :
  - cette décision aux services préfectoraux,
  - l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision rendue exécutoire.

Délibération n° 19-2026 : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 - Budget Principal M57

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Madame le Maire,

Présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026, en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vote le Budget Primitif 2026, tel que résumé ci-dessous :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 394 558.23 €
Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 349 154.08 €
équilibrées en dépenses et recettes

Délibération n° 20-2026 : Tarifs de location du gîte communal pour 2027

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs de location du gîte communal pour l'année 2027 comme suit, TTC et en €uros :

	Gîte 52103
Hors saison Hiver - Été du 02/01/27 au 06/02/27 du 06/03/27 au 03/07/27 du 28/08/27 au 18/12/27	340.00 €
Vacances Hiver du 06/02/27 au 06/03/27 du 18/12/27 au 01/01/28	370.00 €
Haute saison Eté du 03/07/27 au 28/08/27	370.00 €
Week-end Hiver – Eté (2 nuits)	110.00 €
Court séjour Hiver – Eté (3 nuits)	165.00 €
Journée Hiver – Eté (dans le prolongement d'un séjour)	55.00 €

- décide d'appliquer un abattement de 10 à 15% sur le tarif des locations et pour les cas suivants :
  - ★ gîte loué pendant une durée de 3 semaines et plus,
  - ★ locataires fidèles louant un gîte depuis plusieurs années sans interruption.

Délibération n° 21-2026 : Commission Communale des Impôts Directs

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Madame le Maire,

Informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres, le Maire ou l'adjoint délégué, Président, et six commissaires.

Propose d'établir une liste de propriétaires pour que le Directeur Départemental des Finances Publiques désigne les commissaires.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Propose

Éric ANGELETTI	Éric GERBIER
Sabine DONJON	Colette SANTIN-JANIN
Jeannette CORBIÈRE	Mickaël PALLARES
Régis BARBAZ	Michel ARIZIO
Olivier MODUGNO	Isabelle FOSSOUD
Jean-François METHIAZ	Thérèse DONJON
Christian MOUTARD	Cyril BRECHET
Jeannine VIDAL	Alain RABATEL
Isabelle REMOISSENET	Reynald FACHINGER
Christophe PALANQUE	Jean-Marc FOURNIER
Christophe DUPRAZ	Albert COMBAZ
Élisabeth MILLAUD	Brigitte MERMOZ

Délibération n° 22-2026 : Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

Nombre de Conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents : 10 - Nombre de votants : 11

Madame le Maire,

Explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer des délégués à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Précise que cette commission est composée d'un titulaire et d'un suppléant :

- du conseil municipal,
- de l'administration représentant du Préfet de la Savoie,
- représentant le Président du Tribunal de Grande Instance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme les délégués de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales comme suit :
  - Titulaire : Dominique NOWOTNY,
  - Suppléant : Patrick PESENTI.

Point sur les travaux en cours

Promenade confort : Maçonnerie Savoyarde a transmis un devis s'élevant à 4 766.00 €HT concernant la création de drains avec rejet de l'eau dans le cours d'eau, la surélévation du sentier en cas de nécessité et la mise en place de graviers sur la dernière partie du sentier.
La pose d'un tapis en caoutchouc en dessous des graviers n'est pas nécessaire.
Les travaux pourront être faits assez rapidement.

Point sur les projets en cours

Aménagement de la mairie : une rencontre avec l'architecte a eu lieu ce jour pour faire le point sur le dossier.
La région Auvergne Rhône-Alpes a transféré la subvention de 80 000.00 € accordée au projet de construction d'un bâtiment relais au projet d'aménagement de la mairie, pour un montant minimal de dépenses de 218 295.00 €HT.
Le projet portera essentiellement sur l'aménagement de la mairie au rez de chaussée du bâtiment communal (ancien presbytère) et de ses abords et l'aménagement du chemin des écoliers.
L'architecte doit nous faire parvenir un devis d'honoraires.

Rénovation énergétique : en 2021, l'Asder avait fait une analyse concernant le mode de chauffage du bâtiment communal (ancien presbytère) et de la mairie/école.
Ce dossier est à reprendre pour l'actualiser et étudier les différentes possibilités.

Glissement de terrain le long de la route du Gucher : sur conseil de M. PERRI de Maçonnerie Savoyarde, l'organisme Restauration des Terrains en Montagne (RTM) a été contacté. Une visite sur place sera programmée en mai. Un rapport sera établi et des suggestions de remise en état seront proposées.

Compte rendu des différentes réunions

Syndicat des eaux : Monsieur Jean-Claude MARTINET, maire d'Arvillard, a été élu président.

Questions diverses

Anthony LEVEQUE, gérant du bar restaurant, précise que le parasol installé sur la terrasse est abîmé et demande le remplacement. Un devis sera demandé à METRO.
Prévoir une cérémonie pour mettre à l'honneur les années de mandat de Régis BARBAZ.
Proposition de mettre en place une permanence sociale communale.

La Maire
Véronique MAGNIN-DA

La secrétaire de séance
Dominique NOWOTNY